

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 301

AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

ARTICLE PREMIER

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer à la date :

« 30 septembre 2025 »

la date :

« 30 juin 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier les dates du calcul de la valeur d'achat de la société ArcelorMittal.